REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 6 mai 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités

Différend de travail au département de réadaptation et gériatrie des HUG: un accord trouvé à l'issue d'une médiation

A l'issue d'une médiation conduite à l'initiative du département de la santé et des mobilités (DSM), les parties concernées sont parvenues à un accord mettant un terme au différend de travail au sein du département de réadaptation et gériatrie (D-RG) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Cet accord prévoit notamment les modalités d'une reprise de travail de la responsable des soins du département de réadaptation et gériatrie des Hôpitaux universitaires de Genève (D-RG HUG) et de son retour effectif dans son poste le 1er septembre 2026.

Cet accord intervient après une période professionnelle difficile, marquée par des propos et des actes à caractère raciste, dont un tag inadmissible et choquant sur la porte du bureau de la responsable des soins au D-RG des HUG.

Les parties réaffirment leur attachement à un environnement de travail respectueux, exempt de discriminations, et appellent à un cadre professionnel serein. Elles invitent, plus généralement, à l'apaisement et un retour à la sérénité au D-RG des HUG.

Les modalités précises de l'accord demeurent confidentielles et les parties ne feront pas d'autres commentaires.

Pour tout complément d'information: M. Marc-André Siegrist, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DSM, T. 079 623 38 18, marc-andre.siegrist@etat.ge.ch.